

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'an deux mille QUATORZE et le VINGT SEPT MAI à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michaël LATZ, Maire.

Présents : Mesdames Raymonde CHABERT, Jeanine GARCIA, Kheira KAUFFER, Sabine LESCHEVIN, Florence PARENT, Marie-Christine PIERRAT, Nicole RULLAN; Messieurs Philippe BREGLIANO, Julien DEMONCHAUX, Michaël LATZ, Sébastien MAEIS, Fabien MISTRE, Serge ORTEGA, Guillaume ROUSTAN, Jacques VINCENT.

Monsieur Guillaume ROUSTAN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises en vertu de ses délégations :

- 2014 003 du 02 mai 2014 Travaux BEAL 2009 vice plan de récolement
- 2014 004 du 20 mai 2014 Travaux BEAL 2009 vice plan de récolement

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération portant proposition de commissaires pour la commission intercommunale pour les impôts directs : Avis favorable

Permis 083 045 12 B0001 « Création de 3 bâtiments bipente à destination du stockage de matériel et matériaux et l'exploitation d'une chèvrerie » : demande de prorogation

Pour information

N° 2014/077

TRANSPORTS SCOLAIRES : TARIFS

Madame Kheira KAUFFER, Adjointe au Maire, rappelle que la commune a signé une convention avec le Conseil Général du Var, déléguant la commune comme organisateur de second rang pour la gestion des transports scolaires et l'inscription des élèves à la commune.

La signature de cette convention avait été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008.

L'organisateur de second rang a notamment comme attributions déléguées :

1. le versement au département du montant de la participation forfaitaire dont le montant par élève est fixé par l'Assemblée Départementale,
2. la perception de la participation financière auprès des familles pour les élèves utilisant les lignes scolaires ou régulières pour leur transport.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Le Conseil Général a fixé le montant de l'abonnement annuel scolaire à 120 € pour l'année scolaire 2014/2015.

Elle propose au Conseil Municipal de se prononcer sur :

1. la part de l'abonnement annuel aux transports scolaires sur le réseau départemental pour les familles des enfants résidant à Correns qui sera prise en charge par la Commune,
2. la prise en charge par la commune des frais de transports concernant les élèves fréquentant une école primaire ou maternelle hors commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 85,00 €, la participation communale de l'abonnement annuel aux transports scolaires sur le réseau départemental, pour les familles des enfants résidant à Correns, fréquentant les cycles secondaires et les sections d'enseignement supérieur, sous conditions stipulées dans la convention d'organisation et de financement des transports scolaires signée avec le Département du Var, pour les familles des enfants résidant à Correns,

DECIDE que les familles dont les enfants résidant à Correns et fréquentant les cycles primaires et maternels hors commune resteront redevables de 120 € par enfant et par an pour l'abonnement annuel aux transports scolaires sur le réseau départemental,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au chapitre 011 du budget communal.

N° 2014/078

SPL DU COMTE DE PROVENCE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ET D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2014/040 du 04 avril 2014 le Conseil avait désigné Madame RULLAN, 1^{ère} Adjointe au Maire, comme représentante permanente à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL du Comté de Provence.

Or il convenait de désigner un représentant de la commune à l'assemblée générale et un représentant de la commune au conseil d'administration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL du Comté de Provence,

DESIGNE Madame Nicole RULLAN, 1^{ère} Adjointe au Maire, comme représentante permanente au conseil d'administration de la SPL du Comté de Provence,

DIT que la délibération 2014/040 du 04 avril 2014 est rapportée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

SYMIELEC VAR : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Retirée

N° 2014/079

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Var une liste de contribuables en nombre double pour lui permettre de désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui composeront la commission communale des impôts directs de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE

Titulaires	Suppléants
ALLONGUE Yves (TH, FB, FNB)	BOUIS Gilles (FNB, propriétaire de bois, domicilié hors commune)
BRUNET Martial (TH, FB, FNB)	CALEGARI Anne Marie épouse BRUNET (TH, FNB)
BREGLIANO Philippe (TH, FB, FNB, propriétaire de bois)	CHABERT Raymonde (FNB)
GUINCHARD Véronique épouse CHIARISOLI (FNB)	GREGORI Marie Ange épouse GAGLIOLO (TH, FB)
KAUFFER Jean (TH)	GROS Jean Pierre (TH, FB, FNB)
MISTRE Denis (TH, FB, FNB)	MAEIS Sébastien (TH, FB, FNB)
ROUBAUD Michel (TH, FB, FNB, domicilié hors commune)	MALFUGEON Christian (TH, FB, FNB)
RULLAN Nicole (TH, FB, FNB)	MISTRE Fabien (TH, FB, FNB)
SIMON Marc (TH, FB, FNB)	PAUL Jean (FB, FNB)
SISTERON Laurent (FNB)	ROUSTAN Guillaume (TH, FNB)
SOMA Henri (TH, FB, FNB)	SADION Jean Claude (TH, FB, FNB)
TOSELLI Sylvain (TH, FB, FNB)	VINCENT Jacques (TH, FB, FNB)

N° 2014/080

PROPOSITION DE COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de proposer à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Comté de Provence une liste de contribuables en nombre double pour lui permettre de proposer au Directeur des Finances Publiques une liste de contribuables qui composeront la commission intercommunale des impôts directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Titulaires	Suppléants
Michaël LATZ	Fabien MISTRE
Jacques VINCENT	Serge ORTEGA

N° 2014/081

DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE

Michaël LATZ, comme représentant titulaire,
Jacques VINCENT, comme représentant suppléant.

N° 2014/082

CONVENTION FOURRIERE : AVENANT N° 5

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à signer avec la SARL BC AUTO sise ZI des Consacs à Brignoles pour fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage et de rétrocession des véhicules abandonnés ou gênant la circulation sur les voies publiques.

Monsieur le Maire expose que cette convention est signée pour quatre ans et sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois au moins avant la date d'échéance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

N° 2014/083

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements du budget principal afin de payer les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire soumet au conseil la décision modificative n°1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec neuf voix pour et une abstention,

ADOpte la décision modificative n°1 annexée à la présente délibération, telle que présentée par Monsieur le Maire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Décision modificative N°1 : section d'investissement

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	23	2313	10004	HCS	Constructions	8 750,98
Total							8 750,98 €

CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	23	2313	19	HCS	Constructions	-8 750,98
Total							-8 750,98 €

N° 2014/084

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU DE LA LOUBE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2014/035

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération 2014/035 le Conseil avait procédé à l'élection de ses représentants au sein du SIVU de La Loube.

Avaient été élus comme délégués titulaires : Monsieur Philippe BREGLIANO, conseiller municipal et Monsieur Sébastien MAIES, conseiller municipal, et comme délégués suppléants : Monsieur Fabien MISTRE, conseiller municipal et Madame Marie-Christine PEIRRAT, conseillère municipale.

Or les statuts du SIVU de la Loube ne prévoient qu'un seul délégué suppléant, une nouvelle délibération est donc nécessaire pour désigner le délégué suppléant élu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer au vote.

Est élu comme délégué suppléant : Monsieur Fabien MISTRE.

1. Marché de travaux Rue de l'Île, Impasse de l'Endronette, Rue du Four : attribution

Retirée

2. Mandat pour appel à projet européen : projet de panneaux photovoltaïques au Défends

Retirée

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20h30